

« Inclusion scolaire » un dossier urgent à ouvrir pour le prochain gouvernement

La loi Montchamp de 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» puis la loi Peillon de 2012 de refondation de l'école ont érigé en principe l'école inclusive.

La confédération Force Ouvrière a toujours milité pour la pleine et entière intégration sociale et scolaire des personnes handicapées dès leur plus jeune âge dans l'école de la république mais uniquement dans des conditions optimales pour tous.

C'est la raison pour laquelle dès 2006 par un courrier de Jean-Claude Mailly au premier ministre de l'époque, Force Ouvrière s'est inquiétée des conditions de la mise en œuvre de la loi Montchamp élevant au rang de principe l'inscription des enfants et des jeunes handicapés dans leur école de quartier. Pour Force Ouvrière, la scolarisation des enfants handicapés ne peut être examinée qu'au cas par cas par des professionnels qualifiés selon la nature et le degré de handicap et seulement après avoir mobilisé les moyens humains et financiers nécessaires à un accueil adapté.

Peut-on poursuivre
cette fuite en avant ?
Ne doit-on pas
remettre à plat
ce dossier
et ouvrir
des discussions
sérieuses ?

Où en sommes-nous ?

La situation est alarmante, les moyens humains et financiers n'ont pas été mis en œuvre. Pire, la loi Montchamp puis la loi de refondation ont servi de paravent à la fermeture massive de postes d'enseignants spécialisés, de structures spécialisées. Plus de 250 000 élèves sont inclus sans maître spécialisé dans des classes ordinaires aux effectifs en constante augmentation. Les EREA et les SEGPA sont menacées de disparition. Les MDPH qui prennent les décisions agissent dans le cadre de budgets contraints des conseils généraux mis à mal par l'austérité et la réforme territoriale. Nous sommes très loin de «l'égalité des droits et des chances».

Récemment l'existence des qualifications d'enseignants spécialisés a été remise en cause. Certaines agences régionales de santé (ARS) en accord avec des Régions suppriment les établissements spécialisés. Les résultats sont catastrophiques. Les tensions sont multiples. Des enfants souffrent, d'autres ne sont plus accueillis dans aucune structure ; des milliers d'enseignants sont dans l'impossibilité de répondre aux situations qui leur sont imposées et qui mettent en cause le fonctionnement des classes de l'école publique.

L'école publique et toutes ses structures spécialisées, ses maîtres spécialisés, sont frappés de plein fouet par la politique d'austérité.

En dernière analyse, bien sûr, ce sont les enfants qui subissent les résultats de cette politique et les maîtres qui sont confrontés à des situations ingérables.

Peut-on poursuivre cette fuite en avant ? Ne doit-on pas remettre à plat ce dossier et ouvrir des discussions sérieuses ?

Ce ne sont ni les enfants handicapés et leur famille, ni les enseignants qui portent la responsabilité d'une situation inextricable génératrice de tensions mais l'incurie des pouvoirs publics.

En réalité, il revient au nouveau gouvernement de prendre ses responsabilités pour assurer l'orientation scolaire adaptée au handicap et aux difficultés de l'élève avec une prise en charge médicale, paramédicale et éducative appropriée.

La FNEC FP-FO, sur ses mandats en défense des personnels, réaffirme son opposition aux conséquences de la loi Montchamp et à l'inclusion scolaire érigée en principe dans la loi de refondation de l'école. La FNEC FP-FO demande au nouveau gouvernement de se saisir du dossier sans a priori, sur la base d'un état des lieux et de prendre les décisions indispensables.